



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 12-2025-12.24-0001

du

24 DEC. 2025

**Objet : Constatation de la modification de la composition du Syndicat mixte pour
la Modernisation numérique et l'Ingénierie des Collectivités et
établissements publics Adhérents (SMICA).**

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie, livre VII, titre II, article L5721-1 et suivants et R5721-1 et suivants ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté préfectoral n°87-0196 du 19 janvier 1987 modifié portant création du SMICA ;

VU les arrêtés préfectoraux n°87-3254 du 19 novembre 1987, n°89-1756 du 20 juillet 1989, n°90-1403 du 21 juin 1990, n°94-1740 du 8 septembre 1994, n°95-3293 du 10 novembre 1995, n°96-1009 du 2 mai 1996, n°96-2488 du 5 novembre 1996, n°97-1209 du 26 mai 1997 et n°98-0989 du 5 mai 1998, n°2005-335-3 du 1 décembre 2005, n°2006-17-2 du 17 janvier 2006, n°2007-54-4 du 23 février 2007, n°2007-311-1 du 7 novembre 2007, n°2008-58-2 du 27 février 2008, n°2008-191-8 du 9 juillet 2008, n°2009-56-1 du 25 février 2009, n°2009-273-2 du 30 septembre 2009, n°2009-338-32 du 7 décembre 2009, n°2010-151-7 du 31 mai 2010, n°2011-060-0005 du 1 mars 2011, n°2011-307-0002 du 3 novembre 2011 n°2012-048-0002 du 17 février 2012, n°2012-163-0005 du 11 juin 2012, n°2012-307-0001 du 2 novembre 2012, n°2013-088-0001 du 29 mars 2013, n°2013-297-0008 du 24 octobre 2013, n°2014-063-0002 du 4 mars 2014, n°2014-220-0001 du 8 août 2014, n°2015-093-0002 du 3 avril 2015, du 1^{er} juillet 2015, n°2016-110-02-BCT du 19 avril 2016, n°12-2017-01-19-001 du 23 janvier 2017, n°12-2017-05-09-002 du 9 mai 2017, n°12-2018-05-07-003 du 7 mai 2018, n°12-2018-11-08-001 du 8 novembre 2018, n°12-2019-07-11-003 du 11 juillet 2019, n°12-2019-10-23-001 du 23 octobre 2019, n°12-2019-11-27-001 du 27 novembre 2019, n°12-2022-02-14-00002 du 14 février 2022, n°12-2023-01-13-00004 du 13 janvier 2023, n°12-2023-06-27-00005 du 27 juin 2023, n°12-2024-10-11-00002 du 11 octobre 2024, n°12-2025-01-10-00003 du 10 janvier 2025, n°12-2025-02-24-00001 du 24 février 2025, n°12-2025-04-22-00005 du 22 avril 2025, n°12-2025-09-01-00014 du 1^{er} septembre 2025, n°12-2025-10-27-00005 du 27 octobre 2025 portant modification de la composition du SMICA;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2019-04-08-001 du 8 avril 2019 portant modification des statuts du SMICA ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2021-04-08-00005 du 8 avril 2021 portant modification des statuts du SMICA ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2025-11-13-00004 du 13 novembre 2025 portant fusion des communautés de communes de Lévezou Pareloup et du Pays de Salars ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2025-12-19-00005 du 19 décembre 2025 portant constatation de la dissolution de plein droit du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Lévézou ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2026, les communautés de communes de Lévézou Pareloup et du Pays de Salars seront fusionnées et que le nouvel établissement public de coopération intercommunale sera dénommé « communauté de communes du Lévézou » ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2026, le PETR du Lévézou ne sera plus composé que d'un seul membre, la communauté de communes du Lévézou ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1 : à compter du 1er janvier 2026, le SMICA est composé :

- du département de l'Aveyron,
- du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron,
- des communes de :

Agen-d'Aveyron, Aguessac, Les Albres, Almont-les-Junies, Alrance, Ambeyrac, Anglars-Saint-Félix, Argences en Aubrac, Arnac-sur-Dourdou, Arques, Arvieu, Asprières, Aubin, Auriac-Lagast, Auzits, Ayssènes, Balaguier-d'Olt, Balaguier-sur-Rance, Baraqueville, La Bastide-Pradines, La Bastide-Solages, Le Bas Ségala, Belcastel, Belmont-sur-Rance, Bertholène, Bessuéjouls, Boisse-Penchot, Bor-et-Bar, Bouillac, Bournazel, Boussac, Bozouls, Brandonnet, Brasc, Brommat, Broquiès, Brousse-le-Château, Brusque, Cabanès, Calmels-et-le-Viala, Calmont, Camarès, Camboulazet, Camjac, Campagnac, Campouriez, Campuac, Canet-de-Salars, Cantois, Capdenac-Gare, La Capelle-Balaguier, La Capelle-Bleys, La Capelle-Bonance, Cassagnes-Begonhès, Cassuéjouls, Castanet, Castelmary, Castelnau-de-Mandailles, Castelnau-Pégayrols, Causse-et-Diège, La Cavalerie, Le Cayrol, Centrès, Clairvaux, Le Clapier, Colombiès, Combret, Compeyre, Compolibat, Compréganac, Comps-la-Grand-Ville, Condom-d'Aubrac, Connac, Conques-en-Rouergue, Cornus, Les Costes-Gozon, Coubisou, Coupiac, La Couvertorade, Cransac-les-Thermes, Creissels, La Cresse, Crespin, Curan, Curières, Decazeville, Druelle Balsac, Drulhe, Durenque, Entraygues-sur-Truyère, Escandolières, Espalion, Espeyrac, Estaing, Fayet, Le Fel, Le Vibal, Firmi, Flagnac, Flavin, Florentin-La-Capelle, Foissac, Fondamente, La Fouillade, Gabriac, Gaillac-d'Aveyron, Galgan, Gissac, Golinjac, Goutrens, Gramond, Huparlac, Lacroix-Barrez, Laguiole, Laissac-Sévérac l'Eglise, La Loubière, Lanuéjouls, Lapanouse-de-Cernon, La Roque-Sainte-Marguerite, La Rouquette, La Salvetat-Peyralès, La Selve, La Serre, Lassouts, Laval-Roquecezière, Lédergues, Lescure-Jaoul, Lestrade-et-Thouels, Le Truel, L'Hospitalet-du-Larzac, Livinhac-le-Haut, Luc-la-Primaube, Lugan, Lunac, Maleville, Manzac, Marcillac-Vallon, Marnhagues-et-Latour, Martiel, Martrin, Mayran, Mélagues, Meljac, Millau, Le Monastère, Montagnol, Montbazens, Montclar, Monteils, Montézic, Montfranc, Montjaux, Montlaur, Montpeyroux, Montrozier, Montsalès, Morlhon-le-Haut, Mostuéjouls, Mounes-Prohencoux, Mouret, Moyrazès, Murasson, Mur-de-Barrez, Muret-le-Château, Murols, Najac, Nant, Naucelle, Naussac, Nauviale, Le Nayrac, Olemps, Ols-et-Rhinodes, Onet-le-Château, Palmas d'Aveyron, Paulhe, Peux-et-Couffouleux, Peyreleau, Peyrusse-le-Roc, Pierrefiche-d'Olt, Plaisance, Pomayrols, Pont-de-Salars, Poussomy, Prades-d'Aubrac, Prades-Salars, Pradinas, Prévinquières, Privezac, Pruires, Quins, Rebourguil, Réquista, Rieupeyroux, Rignac, Rivièr-sur-Tarn, Rodelle, Rodez, Roquefort-sur-Soulzon, Roussennac, Rullac-Saint-Cirg, Saint-Afrique, Saint-Amans-des-Cots, Saint-André-de-Najac, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Beauzély, Saint-Chély-d'Aubrac, Saint-Christophe-Vallon, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Félix-de-Lunel, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Hippolyte, Saint-Igest, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jean-Delnous, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Juéry, Saint-Just-sur-Viaur, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Léons, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Parthem, Saint-Rémy, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Santin, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Saint-Symphorien-de-Thénières, Saint-Victor-et-Melvieu, Sainte-Croix, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Sainte-Eulalie-d'Olt, Sainte-Juliette-sur-Viaur, Sainte-Radegonde, Salles-Courbatiers, Salles-Curan, Salles-la-Source, Salmiech, Salvagnac-Cajarc, Sanvensa, Sauclières, Saujac, Sauveterre

de-Rouergue, Savignac, Sébazac-Concourès, Sébrazac, Ségur, Sénergues, Sévérac d'Aveyron, Sonnac, Soulage-Bonneval, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Tauriac-de-Naucelle, Taussac, Tayrac, Thérondels, Toulonjac, Tournemire, Trémouilles, Vabres-l'Abbaye, Vailhourles, Valady, Valzergues, Vaureilles, Verrières, Versols-et-Lapeyre, Veyreau, Vézins-de-Lévézou, Viala-du-Pas-de-Jaux, Viala-du-Tarn, Villecomtal, Villefranche-de-Panat, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve, Vimenet, Viviez, Campestre-et-Luc (30), Dourbies (30), Saint Martial (30), Saint Roman de Cordières (30), Val-d'Aigoual (30), Fouzilhon (34), Magalas (34), Nézignan l'Evêque (34), Nizas (34), Roquessels (34), Saint-Thibéry (34), Autoire (46) Laramière (46), Promilhanes (46), Le Rozier (48), Barre (81), Carmaux (81), Murat-sur-Vèbre (81) et Moulin-Mage (81)

➤ de Rodez Agglomération,

➤ des communautés de communes de :

Aubrac Carladez Viadène, Aveyron Bas Ségala Viaur, Decazeville communauté, Comtal, Lot et Truyère, Conques-Marcillac, Des Causses à l'Aubrac, Larzac et Vallées, Lévézou, Millau Grands Causses, Monts, Rance et Rougier, Pays Ségali Communauté, Plateau de Montbazens, Réquistanais, Pays Rignacois, Saint Africain, Roquefort, Sept Vallons, Muse et Raspes du Tarn, Ouest Aveyron Communauté, Grand-Figeac (46), du Haut-Languedoc (81),

➤ du SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron, SIAEP du Larzac, SIAEP du Liort Jaoul, SIAEP des vallées de la Serre et d'Olt, SIAEP du Causse Noir (30),

➤ du SIA de l'Espérou (30),

➤ du SIVU de Brameloup, SIVU de Saint Chély d'Aubrac-Condom d'Aubrac, SIVU Relais d'Assistantes Maternelles, SIVU ligne SNCF Bertholène-Espalion, SIVU de la décharge du Montet, SIVU de gestion de la piscine du Gua, syndicat d'exploitation de la source de Gauty, SIVU pour la création d'une école primaire, SIVU A.B.S., SIVU scolaire du Lumençon, SIVU de la basse vallée de la Sorgue, SIVU Assainissement du Rozier-Peyreleau, du SIVU du centre de secours de Cassagnes-Bégonhès, du SIVU du relais de TV de Saujac,

➤ SIVOM du Combalou, SIVOM du Tarn et Lumensonesque, SI des Eaux de Foissac, SIVOM du Plô du Lac, SIVOM Enfance-Jeunesse de la vallée du Tarn, Syndicat intercommunal des rives du Tarn,

➤ SIVOS du Pays Ségali,

➤ syndicat mixte d'AEP Montbazens-Rignac, syndicat mixte des Eaux du Lévézou-Ségala, syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA), syndicat mixte du lac de Castelnau-Lassouts-Lous, SMICTOM Nord Aveyron, syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A), syndicat mixte d'AEP du Viaur, syndicat mixte d'AEP de la Viadène, syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, du syndicat mixte Bassin Versant Tarn Amont,

➤ du PETR du Haut Rouergue, PETR Centre Ouest Aveyron, PETR du pays Midi-Quercy (82),

➤ du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron,

➤ des CCAS des communes de :

Agen-d'Aveyron, Argences en Aubrac, Aubin, Baraqueville, Bertholène, Bozouls, Calmont, Campagnac, Capdenac-Gare, Conques-en-Rouergue, Cransac-les-Thermes, Creissels, Decazeville, Druelle Balsac, Espalion, Firmi, Flavin, Golinjac, La Couvroletade, Laguiole, Laissac-Sévérac l'Eglise, Le Bas Ségala, Le Monastère, Livinhac-le-Haut, La Loubière, Luc-la-Primaube, Lugan, Marcillac-Vallon, Martiel, Millau, Montbazens, Montézic, Montrozier, Mur-de-Barrez, Olemps, Onet-le-Château, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rodez, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Laurent-d'Olt, Sainte-Radegonde, Salles-la-Source, Sébazac-Concourès, Séverac d'Aveyron, Taussac, Valady, Vézins-de-Lévézou, Villefranche-de-Rouergue, Villefranche-de-Panat, Villeneuve, Val d'Aigoual (30), Saint-Thibéry (34), Nézignan l'Evêque (34),

➤ du CIAS de Rignac, CIAS de Ouest Aveyron Communauté, CIAS du Pays Ségali, CIAS Monts, Rance et Rougier, CIAS Rodez Agglomération,

➤des caisses des écoles des communes de Ségur et Villeneuve,

➤de l'EPA Office de Tourisme Conques-Marcillac, de l'EPA Office de Tourisme Pays Ségali, de l'EPA de l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud, de l'EPA Office de tourisme du Pays de Roquefort et du Saint-Affricain, de l'EPA Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le secrétaire général de la préfecture du Lot, la secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault, le secrétaire général de la préfecture du Gard, le secrétaire général de la préfecture du Tarn, la sous-préfète de Millau, la sous-préfète de Villefranche-de-Rouergue et le Président du SMICA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président du conseil départemental, aux maires des communes concernées, aux présidents des établissements publics concernés. Il sera fait mention du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

24 DEC. 2025

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale



Véronique ORTET